

AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Garnich, au lieu-dit « op Leemes », nos cad 1190/4945, 1190/5276, 1190/5277, 1190/5278 et 1190/5279, section B de la commune de Garnich, présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils « pact s.à r.l. »

La délibération du Conseil Communal du 28 septembre 2022, relative à l'approbation du projet d'aménagement particulier susmentionné, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 15 décembre 2022, référence 19440/5C.

Le projet est déposé aux bureaux du service technique, où le public pourra en prendre connaissance.

Conformément à l'article 7 de la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit dans les trois mois de la publication du susdit acte.

Garnich, le 1^{er} février 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

Le secrétaire ff.,

A blue ink signature, appearing to be 'M. J. J.', written in a cursive style.

Le président,

A blue ink signature, appearing to be 'M. J. J.', written in a cursive style.